

REMISE DU BÂTON

19 décembre 2019

Conduire ce grand barreau aux côtés de Marie-Aimée Peyron fut une immense fierté, car il oblige, autant qu'il honore. Et parce qu'ici, c'est Paris, c'est peut-être encore plus exigeant.

Je l'ai éprouvé de par le monde, en chaussant les bottes de nos prédécesseurs, celles en particulier de Mario Stasi, Christian Charrière Bournazel, Pierre Olivier Sur, Dominique Attias, pour aller au secours des avocats menacés, qui, toutes les semaines, nous appellent à l'aide, parce qu'ils n'ont pas la chance de vivre comme nous, dans un pays de liberté. J'y suis allé notamment avec certains grognards du Conseil de l'Ordre, comme Martin Pradel, Benoit Deniau, Rusen Aytac, Marianne Lagrue ou Stéphane de Navacelle.

Il est vrai qu'on n'obtient pas toujours grand-chose.

C'est comme aller dans les couloirs des assemblées ou des ministères, pour y rappeler les droits de la défense, les principes de libertés, la présomption d'innocence. Si on y est courtoisement écoutés, on y est peu souvent suivis.

Mais qu'importe ! On rappelle aux uns comme aux autres que nous sommes là, que nous veillons, que nous ferons entendre nos protestations s'il le faut, que nous porterons les recours adéquats, le cas échéant.

Je ne voudrais pas répéter, ce soir, ce que j'ai déjà dit lors de la Rentrée du Barreau, le 29 novembre dernier, mais j'entends tout de même rappeler à nos successeurs que le projet politique que porte la France depuis Les Lumières, c'est celui de la liberté et de la responsabilité, et non pas celui du sécuritarisme, de l'exclusion et de la peur.

Ce bâton, nous vous le transmettons comme un témoin dans une course de relais qui n'aurait pas de fin.

Nous avons effectué nos tours de piste avec allégresse. Ce ne fut pas toujours aisé, car nous avons essuyé les plâtres du nouveau tribunal, ses sas et ses cages en verre. Nous avons- on peut le dire-affronté une tempête, mais celle-ci tend à se calmer, depuis que nous avons eu cette rencontre si utile avec nos amis magistrats, lors des Assises de novembre dernier.

Surtout, notre maison des avocats ouvre enfin !

Cette maison vient s'arrimer aux côtés du « phare de la justice du troisième millénaire », comme un vaisseau de la flotte royale anglaise venait s'arrimer dans les grands ports du monde, pour rappeler, durant les deux grandes guerres du siècle dernier, qu'il y avait encore des forces de liberté qui n'avaient pas abdiqué.

Nous sommes là, installés juste à côté, sur le parvis. Car, comme l'a dit avec une autorité très rassérénante, Stéphane Noël, le nouveau Président du tribunal, il y a quelques jours : dans ce nouveau palais de justice, nous aussi, sommes chez nous.

Pour une raison simple : sans avocat, il n'y a pas de justice.

On doit (on va !) y retrouver le chemin de la sérénité, de la courtoisie et de la confiance. Le retour de « la foi du palais » est, à ce titre, un chantier prioritaire.

Comme l'est celui de la confraternité. Nous avons lutté pour que cessent les incivilités entre confrères, notamment par la création du référé déontologique. Il y a du mieux, mais encore beaucoup à faire.

Nous nous sommes arcbutés aussi pour la défense de notre secret professionnel, lequel est un droit -je ne cesserai de le redire- du citoyen et non de l'avocat.

Un barreau de 30 000 personnes devient fatalement très impersonnel. Pour autant, nous avons veillé à ce que, non seulement, l'Ordre soit plus que jamais au service des confrères, mais aussi, nous avons encouragé et promu tous les tissus de convivialité du Palais, ce dont témoigne la vitalité des 180 associations sportives, culturelles, culturelles et autres du Palais, où nos confrères se retrouvent, sympathisent et tissent même des liens d'amitiés durables.

Je voudrais saluer, à cet instant, le travail formidable effectué par Geoffroy Canivet, au Sporting du barreau, et l'énergie qu'il mit à l'organisation des premiers jeux olympiques inter-barreaux, en juillet dernier, lesquels furent un vrai succès,. Paris a alors été un lieu de rendez-vous international majeur. Athènes reprendra la flamme dans deux ans, pour organiser la deuxième édition.

La transmission du Bâton, c'est avec lui, la transmission de toutes les actions utiles et pérennes initiées par nos prédécesseurs, comme le sont : *InitiaDroit*, le *Bus de la solidarité*, *l'Avocat dans la cité*, *l'Observatoire International des Avocats en Danger*, ou *la coalition mondiale contre la peine de mort*. Et, je salue, ici, le travail exemplaire des permanents de l'ordre, en particulier Anne Souleliac et Aurelia Huot.

Cette transmission oblige à garder la ligne, le cap, à préserver l'héritage, celui des valeurs et du renom incomparable du barreau de Paris. Nous en sommes alors les dépositaires.

Oui, ici c'est Paris. C'est le plus grand barreau d'Europe. Celui qui rayonne comme un secrétariat d'Etat aux droits de l'homme, comme j'ai pu l'éprouver, il y en a encore quelques semaines, à Varsovie, lors du Congrès mondial des ambassadeurs de l'OSCE, où à Washington, lors de la Legal Week du développement par le droit. Nous étions le seul barreau du monde invité à interpellier, témoigner et proposer des solutions de progrès.

Outre cette transmission, j'ai une deuxième certitude. Le bâtonnier doit rester « un avocat », un avocat, avec toutes ses qualités et tous ses défauts, avec ses réflexes, son optimisme, sa lucidité, sa force d'âme. Car le bâtonnier est, pendant deux ans, l'avocat des avocats, leur champion !

A propos de force d'âme, je dois dire ma joie de savoir que c'est Nathalie Roret qui me succède. C'est une amie depuis que nous avons été élus ensemble au Conseil, il y a exactement dix ans.

Nathalie est forte et déterminée. Il suffit pour s'en convaincre d'observer ces muscles maxillaires, lorsqu'elle va parler ou prendre une décision. Ils témoignent d'une volonté sans faille et d'une capacité de combat hors normes.

Elle est avocat jusqu'au bout des ongles. Elle a appris la défense aux côtés de Jean-René Farthouat et Mario Stasi, c'est dire !

Et je salue, à cet instant, la présence du bâtonnier Farthouat, un des derniers géants encore avec nous.

Je me souviens du temps où nous siégeons Nathalie et moi, dans les commissions de déontologie. Elle écoutait avant de parler. Elle posait des questions pertinentes. Et, lorsque nous délibérions, elle ne perdait jamais le nord, celui des exigences éthiques de l'avocat, lesquelles irriguent tous nos principes essentiels, sans méconnaître pour autant l'obligation de se moderniser et de s'adapter, notamment au grand toboggan de la révolution numérique.

Nathalie va faire le job, et pérenniser le statut tout neuf, mais encore fragile, du vice-bâtonnier.

J'allais dire que Nathalie et Olivier étaient le meilleur choix possible. Mais ce serait oublier que nous les avons battus, de justesse, il y a trois ans. Nous pensions alors qu'ils étaient le meilleur choix... après le nôtre, évidemment.

Je dois rappeler que notre campagne fut alors exemplaire, qu'à aucun moment, ni d'un côté, ni de l'autre, nous avons cédé aux tentations des coups bas, des colportages de fausses nouvelles ou autres manigances et accords secrets.

Cela nous a permis de rester amis. Cela nous a permis de nous entendre parfaitement pendant toute cette année de dauphinat.

Je me mets à la disposition de Nathalie et Olivier, puisque, trois ans encore, je vais être membre du Conseil de l'Ordre. Je serais heureux de les aider, à chaque fois qu'ils en auront besoin.

Olivier Cousi, c'est un peu comme un grand frère. Nous nous connaissons depuis toujours, car nos pères étaient très amis, pour avoir été élus ensemble dans la promotion de la Conférence de 1956 - 1957, sous le bâtonnat de René William Thorp.

Je salue, à présent, Pierre Cousi. Je suis très heureux qu'il soit avec nous, ce soir, à ce moment symbolique où son fils va s'emparer, avec Nathalie, du Bâton de notre Ordre.

Enfin, je voudrais, avant de lui laisser une dernière fois la parole, vous dire deux mots sur Marie-Aimée.

Elle a conduit les destinées de notre barreau, avec une rare détermination, une force de travail que je n'avais jamais rencontrée. C'est une guerrière, mais qui n'est mue que par le souci du bien collectif; lequel lui a parfois fait oublier qu'elle aussi, elle méritait des attentions, des soins, et des moments de repos, des moments pour elle.

Oui, sachez-le, le Bâtonnier Peyron a été d'un dévouement exceptionnel !

J'éprouve pour ma part non seulement une fierté de l'avoir accompagnée, mais aussi le sentiment du devoir accompli.

Nous n'avons peut-être pas fait tout ce que nous avons promis et annoncé que nous ferions, mais nous y avons employé toute notre énergie.

Je voudrais rendre aussi hommage à ma femme, Sophie, dont ce n'était pas le choix, mais qui a toujours été là, même si moi, je l'étais peu souvent, là, à la maison.

À l'instant de conclure, j'ai en tête cette phrase que mon père nous disait, lorsque mes frères et sœur ou moi, nous partions à l'étranger, ou lorsque nous rentrions dans une nouvelle école, ou dans un nouveau poste.

Il n'avait pas d'autres recommandations que : « *Fais-nous honneur !* ».

Et bien, cette recommandation, ma chère Nathalie, mon cher Olivier, je m'autorise à vous la faire, à mon tour :

Ici, c'est Paris, faites honneur à son barreau, il en vaut la peine !

Basile ADER